



**FormalSup**

*Formalités Légales des Entreprises, Commerçants et Artisans*

## REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES

### Contenu du dossier

#### **Première formalité : dépôt au greffe du projet de réduction du capital social**

Un exemplaire du procès-verbal d'assemblée générale ayant arrêté le projet de réduction du capital social, non motivé par des pertes,

Attention : Le délai d'opposition des créanciers est de trente jours à compter du dépôt au Greffe

#### **Deuxième formalité : dépôt de la demande d'inscription modificative**

Un exemplaire de l'acte de la société constatant la réduction du capital et la modification des statuts

Un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal

Un pouvoir au profit de FORMALSUP signé par le représentant légal (modèle dans la rubrique « documents à télécharger »)